

L'enquête publique est une procédure administrative permettant d'informer et de recueillir l'avis du public sur un projet, ses caractéristiques, l'organisation des travaux et les impacts sur l'environnement.

Le projet de bassin de stockage Austerlitz fait l'objet d'une enquête publique, dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, déposée le 2 avril 2019, menée sous l'égide du commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif.

Le dossier d'enquête publique constitue le document support de l'enquête publique. Il permet au public de s'informer et de donner son avis sur le projet.

Ce guide vise à vous faciliter la lecture du dossier d'enquête publique, et vous permet de trouver l'information recherchée plus aisément.

Où consulter le dossier d'enquête publique :

aux jours ouvrables et heures habituelles d'ouverture au public

- à la **préfecture** de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, siège de l'enquête, située 5, rue Leblanc, 75015 Paris
- à la **mairie du 5^e** arrondissement située 21, place du Panthéon, 75005 Paris
- à la **mairie du 12^e** arrondissement, 130, avenue Daumesnil, 75012 Paris
- à la **mairie du 13^e** arrondissement, 1, place d'Italie, 75013 Paris,

Comment donner son avis sur le projet

- Participez aux **permanences** du commissaire enquêteur :
 - mardi 22 octobre 2019, de 14 h à 17 h, en mairie du 13e,
 - mercredi 6 novembre 2019, de 9 h à 12 h, en mairie du 12e ,
 - jeudi 14 novembre 2019, de 16 h à 19 h, en mairie du 5e ,
 - jeudi 21 novembre 2019, de 16 h à 19 h, en mairie du 13e.
- Exprimez-vous **sur le registre** mis à disposition en mairie et à la Préfecture
- Exprimez vous **sur le registre dématérialisé** sur le site internet <http://bassinausterlitz.enquetepublique.net>,
- Envoyez **un courrier** au commissaire enquêteur : Monsieur Alain ROTBARDT, commissaire enquêteur, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris – UDEA75 – 5, rue Leblanc, 75911 Paris cedex 15

Consultez le Dossier d'Enquête Publique

Sommaire général

Pièce A : Note de présentation – informations juridiques et administratives

Pièce B : Demande d'autorisation environnementale

- Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (RAP_n04_17-014-11_DDAE_F)
- Note de présentation non technique (RAP_n05_17-014-11_DDAE_C)
- Addendum au dossier d'autorisation environnementale (NOT_n35_17-014-11_ADDENDUM_CRu Aout 2019)
- Annexe 1 : Décision n° DRIEE-SDDTE-2018-063 du 30 mars 2018 dispensant de la réalisation d'une étude d'impact en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement
- Annexe 2 : Délibération n°2018 DPE 29 du Conseil de Paris – Approbation du principe de création d'un bassin de stockage et autorisation à déposer les dossiers d'autorisations nécessaires
- Annexe 3 : État acoustique avant travaux et modélisation de bruits de chantier
- Annexe 4 : Rapport final volet faune flore d'étude d'impact
- Annexe 5 : Résultats d'analyse eaux souterraines
- Annexe 6 : Formulaire NATURA 2000
- Annexe 7 : Dossiers de plan des ouvrages projetés
- Annexe 8 : Dossiers de plans des installations de chantier
- Annexe 9 : Lettre de réponse de la DRAC à la demande d'information préalable
- Annexe 10 : Récépissés de dépôt du permis d'aménager du bassin, du permis de démolir de l'escalier du square Albert Tournaire et de déclaration préalable concernant les travaux des puits Valhubert et Albert Tournaire

Pièce C : Échanges entre la DRIEE (police de l'eau) et le maître d'ouvrage

- Courrier d'observations de la DRIEE du 5 juin 2019, sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de bassin de stockage Marie Curie,
- Note de réponse de la Mairie de Paris, maître d'ouvrage, aux observations de la DRIEE émises le 5 juin 2019, sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de bassin de stockage Marie Curie,

Pièce D : Avis sur la demande d'autorisation environnementale (loi sur l'eau)

- Décision n° DRIEE-SDDTE-2018-063 du 30 mars 2018 dispensant le projet de la réalisation d'une étude d'impact en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement.
- Avis obligatoire favorable de l'agence régionale de santé (ARS) – Délégation Départementale de Paris – Pôle Santé Environnement en date du 17 mai 2019.
- Avis obligatoire favorable des Voies Navigables de France (VNF) – Direction Territoriale du Bassin de la Seine – Unité Territoriale d'Itinéraire Boucles de la Seine
- Avis de la Métropole du Grand Paris pour sa compétence transférée de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) non daté
- Avis du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) – courriel du 18 mai 2019
- Avis de Ports de Paris – HAROPA en date du 2 mai 2019.
- Courrier du 9 avril 2019 de la DRIEE à la Direction Régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC) sollicitant son avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale (absence de réponse : avis favorable tacite à compter du 9 mai 2019)
- Courrier du 9 avril 2019 de la DRIEE à la Commission Locale de l'eau (CLE) du SAGE Bièvre – Syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre en date du 9 avril 2019 (absence de réponse : avis favorable tacite à compter du 9 mai 2019)

Pièce E : Dossier administratif

- Délibération 2018 DPE 29 du Conseil de Paris, séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 approuvant le principe de création d'un bassin de stockage square Marie Curie, à Paris 13^e arrondissement
- Exposé des motifs de la délibération 2018 DPE 29 du Conseil de Paris, séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 approuvant le principe de création d'un bassin de stockage square Marie Curie, à Paris 13^e arrondissement
- Courrier du 31 juillet 2019 de la DRIEE au préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris déclarant complet d dossier de demande d'autorisation environnementale et demandant l'organisation de l'enquête publique
- Avis d'enquête publique
- Arrêté préfectoral n°75-2019-09-16-002 du 16 septembre 2019 portant ouverture de l'enquête publique,

Vous disposez de peu de temps ?

Moins de 30 mn :

- **La brochure** d'information du projet, disponible en mairie, délivre une information synthétique sur le projet et sur les modalités de l'enquête.
- **L'affiche** présentant les grandes caractéristiques du projet présenté en mairie.

Entre 30 mn et 1 heure :

- **La Note de présentation** (Pièce A) décrit le cadre de l'enquête et présente de manière succincte le projet ;
- **Le Résumé non technique de la demande environnementale** (pièce B - RAP_n05_17-014-11_DDAE_C) permet de s'approprier les grandes caractéristiques du projet dans son environnement, les bénéfices et les mesures prises pour réduire ou compenser les impacts du projet.

Vous recherchez des informations spécifiques

Les raisons du choix de projet, les enjeux et orientations : dans la note de présentation (pièce A), le résumé non technique (pièce B RAP_n05_17-014-11_DDAE_C).

La description des ouvrages et leur fonctionnement : dans le dossier de demande d'autorisation (pièce B RAP_n04_17-014-11_DDAE_F – chapitres 3 et 6 et l'annexe 7).

Les incidences du projet sur les milieux : dans le dossier de demande d'autorisation (pièce B RAP_n04_17-014-11_DDAE_F – chapitre 5 et annexes 3, 4, 5 et 8)

Les modalités de l'enquête publique et le contexte réglementaire : dans la note de présentation (pièce A), le résumé non technique (pièce B), le dossier de demande d'autorisation (pièce B RAP_n04_17-014-11_DDAE_F – chapitre 2, et annexes 1,2, 9 et 10)